

Zeitschrift: Jahrbuch / Schweizerische Akademie der Naturwissenschaften = Annuaire / Académie Suisse des Sciences Naturelles

Herausgeber: Schweizerische Akademie der Naturwissenschaften

Band: - (1989)

Rubrik: Bericht des Zentralvorstands = Rapport du comité central = Rapporto del comitato centrale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bericht des Zentralvorstands

Rapport du Comité central

Rapporto del Comitato centrale

S'il fallait caractériser 1989, nous dirions qu'elle fut l'année de la réflexion et de l'essor de la coopération au niveau international.

La réflexion, le nouveau Vorort bâlois entré en fonction au début de l'année, en fit l'objet initial de son programme d'activités. Moteur premier de l'académie pour une période de six ans, il tint à évaluer ses moyens et instruments en regard de sa mission nationale et internationale. Il lui fallait, d'une part, mener à bien les initiatives entreprises sous la direction neu-châteloise – le Programme climatologique suisse (ProClim) ou l'observation de l'environnement, pour n'en citer que les plus importantes – tout en gardant, à l'académie, d'autre part, son rôle dynamique de promotion et de coordination. Il l'envisagea dans une perspective à court terme et à moyen terme, en vue de la préparation du programme pluriannuel 1992–1995.

Une première séance de réflexion eut lieu pour le bureau de l'académie en mars portant en particulier sur l'amélioration de l'information au sein de l'académie et auprès du grand public, le renforcement des relations internationales, l'encouragement à la relève en mettant l'accent sur la promotion scientifique des femmes et bien entendu la planification financière. Les discussions ne sont pas restées lettres mortes comme la suite du rapport en témoigne. Une seconde séance de réflexion fut organisée en juin avec les membres du comité central représentant les sections pour clarifier leurs compétences et tâches, mais aussi pour préciser les directives à l'intention des requérants de l'académie. L'engagement accru préconisé en début d'année vis-à-vis des pays de l'est et des pays en développement a été conforté, si tant il est besoin, par les bouleversements politiques en cours d'année en Europe et hors d'Europe. L'académie est prête à as-

sumer sa responsabilité de plateforme internationale. Des fonds spéciaux ont été réservés à cet effet.

1. Les grandes lignes d'affectation des subsides fédéraux

L'augmentation de la subvention fédérale n'a atteint, après l'augmentation extraordinaire de l'année précédente de 13%, que 7%. Les points forts proposés dans le programme pluriannuel, soit la mise en route de projets spéciaux et la collaboration internationale, ont vu un développement réjouissant. Pour les projets spéciaux, des moyens extérieurs complémentaires ont été trouvés, leurs budgets dépassant de loin nos propres possibilités. Si la mise en place d'un service de relations publiques a été retardée, la cause en revient aussi à la surcharge de travail du secrétariat. Cette année à nouveau, force est de constater que nos sociétés-membres et commissions n'ont pas été en mesure d'accomplir tout ce qu'elles avaient souhaité entreprendre dans leur programme pluriannuel. La somme totale de leurs requêtes est sensiblement inférieure à leurs prévisions, un indice de plus du manque de disponibilité du corps enseignant universitaire accaparé par ses propres tâches aux dépens de la communauté scientifique hors universitaire.

2. La politique scientifique nationale

2.1 La place scientifique suisse: Horizon 1995

Le comité central examina de manière approfondie le document du Conseil de la science relatif aux objectifs de la politique suisse en matière de recherche pour la période 1992–1995. Il est tout à fait d'accord avec le but général à atteindre qui est d'assurer l'avenir de la place scientifique suisse dans le contexte international. Il

relève toutefois que, sans une situation politique et économique favorables, toutes les mesures projetées n'auront qu'une portée limitée. En premier lieu, il constate avec satisfaction la distinction entre la recherche orientée et la recherche libre. Il insiste sur le fait que l'espace de la recherche dite fondamentale doit rester hors de l'influence des contingences politiques immédiates si celle-ci veut garder sa créativité et sa vitalité.

Dans l'ensemble, nous acceptons les priorités proposées quoiqu'elles nous semblent inspirées par une vision trop unilatérale du progrès technologique et matériel. Des aspects importants de la recherche sont ainsi omis, tels l'apport des sciences humaines et sociales qui ne saurait se réduire à la réflexion éthique sur les conséquences de l'avancement de la science – à laquelle nous accordons par ailleurs une haute priorité – ou le domaine «aménagement du territoire, développement des agglomérations, architecture». Dans cet ordre d'idées, la promotion de la femme n'est mentionnée qu'en relation avec le problème de relève en sciences techniques. De même le renforcement de la collaboration internationale est trop centrée sur les pays industrialisés aux dépens de la coopération avec les pays en développement. Nous espérons que les «Objectifs de la Confédération en matière de recherche à partir de 1992» tiendront compte de ces lacunes.

Quant aux tâches dévolues à l'académie dans le domaine de la coordination des réseaux de communication, d'information et de documentation, nous sommes prêts à les assumer. De même, nous sommes disposés à offrir un cadre d'accueil aux institutions de recherche hors des universités soutenues par la Confédération.

Cela ne sera évidemment possible qu'avec une aide matérielle et du personnel supplémentaire.

Pour terminer, il convient de rappeler que notre académie se distingue plutôt par ses fonctions que par l'encouragement thématique de la recherche. La définition de priorités s'applique par conséquent aux

fonctions, beaucoup moins qu'aux thèmes de recherche. Font exception les projets spéciaux auxquels le caractère innovateur confère ipso facto une haute priorité.

2.2 Détection avancée en matière de politique de la science

L'étude sur l'«Océanographie en Suisse» exécutée par la Commission pour l'océanographie et la limnologie (COL) a été remise au Conseil de la science. Ce travail a pu être effectué dans le délai raisonnable d'un an environ grâce au soutien d'un collaborateur rémunéré. Le projet sur la recherche en chimie dans les universités n'a malheureusement pas avancé parce que nous n'avons pas pu trouver un responsable. Cela nous semble d'autant plus regrettable que la chimie est un facteur économique de poids et que la pénurie de jeunes chercheurs qualifiés se fait péniblement ressentir, ce qui ne saurait rester sans conséquences sur le potentiel innovateur de notre pays dans ce domaine.

2.3 Planification pluriannuelle 1992–1995

Le programme pluriannuel de l'ASSN comprend deux parties. L'une concerne l'académie en tant que telle, l'autre la société faîtière en tant qu'intermédiaire entre ses sociétés affiliées et la Confédération. Le document final doit être remis en automne 1990. Les travaux de préparation ont donc déjà commencé. Nos sociétés-membres et organes reçoivent au début de l'été un formulaire destiné à nous fournir les données requises pour la justification de leurs activités de 1985 à 1988 et sur leurs projets de 1992 à 1995. Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont tenu le délai imparti à mi-novembre pour nous le renvoyer, malgré la surcharge de travail et les difficultés procédant de changements fréquents à la tête des sociétés.

3. Les prises de position

3.1 La formation permanente récurrente

Par suite de la décision du Conseil fédéral de renforcer la formation permanente su-

périeure, l'Office fédéral de l'éducation et de la science a prié nos sociétés affiliées de s'exprimer sur les besoins à couvrir de leur point de vue et sur les mesures à prendre au niveau universitaire. Nous avons pu les consulter à l'occasion de nos séances de sections annuelles. D'une manière générale, elles ont constaté que la formation permanente dans des secteurs spécialisés est l'affaire des associations scientifiques et professionnelles directement concernées. Avant de développer de nouvelles activités, il s'agirait de veiller d'abord à une coordination plus efficace de l'offre déjà abondante en cours et en réunions, puis à une meilleure utilisation du potentiel d'enseignants en favorisant sa mobilité. Le plus urgent, de l'avis de nos membres, serait de pousser la formation des formateurs sur des thèmes soit nouveaux soit prioritaires dans une approche interdisciplinaire. Les questions de l'environnement, de l'alimentation et de la santé viennent au premier rang. Pour les besoins en particulier, c'est en fait aux futurs bénéficiaires de cette formation, et non pas aux universitaires, d'en décider. Les milieux de l'économie, de la fonction publique et de l'enseignement du degré moyen devraient y répondre. Certaines sociétés et commissions estiment qu'elles pourraient offrir des prestations originales en servant de relais entre la recherche publique et privée ou en prenant la responsabilité de types de formation non dispensés dans les universités. Enfin, l'académie admet la nécessité d'une organisation centrale à condition toutefois qu'elle décharge les administrations des universités.

3.2 Accès à l'information scientifique en Suisse

La Commission fédérale pour l'information scientifique nous soumet un scénario de l'évolution à prévoir en matière d'information scientifique jusqu'en l'an 2000. Le nouveau rapport analyse la situation actuelle avec pertinence et propose une série de recommandations bien fondées pour la mise en place d'une future politique nationale. Le comité les soutient

dans son ensemble. D'un point de vue général, il souhaite cependant qu'on ne tienne pas seulement compte des exigences des Hautes Ecoles et de la fonction publique, mais aussi de l'économie privée. Il insiste sur l'importance de la formation personnelle des utilisateurs à tous les niveaux. Il reconnaît en outre la nécessité d'établir des centres spécialisés décentralisés. Dans le domaine de l'informatique documentaire, la Bibliothèque nationale devrait pouvoir assumer aussitôt son rôle pilote avec les conséquences que cela implique en investissement technique et en personnel. Le comité central suggère par ailleurs qu'il soit obtenu des PTT, par la voie politique, des prestations et des tarifs plus favorables aux utilisateurs.

3.3 Le projet «Fabrique B – Meson» à l'Institut Paul Scherrer (IPS)

Le président du Conseil des écoles pria l'ASSN de donner son avis sur le projet «Fabrique B – Meson». Il lui demanda de plus si elle était en mesure d'encourager le domaine de la physique des particules élémentaires. Le comité central est persuadé qu'un accélérateur de cette envergure situé en Suisse ne pourrait que contribuer au développement de la recherche et de l'expérimentation en physique des particules élémentaires. Il se montre en revanche plus réservé quant aux répercussions d'un investissement financier très lourd dans un secteur scientifique étroit, soumis de surcroît à une forte concurrence étrangère. D'une part, la centralisation comporte le risque intrinsèque d'une plus grande spécialisation et limitation de la recherche. D'autre part, plusieurs universités ont renoncé à l'achat d'accélérateurs et sont dépendants du bon fonctionnement des installations de l'ISP. Une diminution de soutien à ces installations au profit du nouvel accélérateur pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'avenir de la physique nucléaire et de la physique du solide dans notre pays. Le comité central ne peut donc donner son accord au projet qu'au cas où il serait prévu des fonds supplémentaires pour sa réalisation. Pour ce qui

est de l'encouragement de la physique des particules élémentaires, l'académie peut mettre ses services à disposition pour des activités de planification et de coordination.

Note: A la suite de la procédure de consultation, il a été décidé de renoncer au projet.

3.4 Initiative populaire «Limitons strictement l'expérimentation animale»

Par deux fois cette année, le comité central fut appelé à se prononcer sur la question de la limitation de l'expérimentation animale. Il approuva en premier lieu une prise de position contre l'initiative populaire lancée par la Protection suisse des animaux en vue de la séance de la Commission préparatoire du Conseil national, séance à laquelle le président central fut invité à exposer le point de vue de l'académie. Rappelant les principes éthiques adoptés par la SHSN en 1983, le comité central estime que la loi en vigueur sur la protection des animaux a fait ses preuves et qu'un nouvel article constitutionnel est inutile. Les faiblesses constatées au niveau de l'application peuvent être supprimées par des modifications de l'ordonnance ou des directives de l'office compétent. Il est d'avis qu'une limitation par trop restrictive ou même totale de l'expérimentation animale n'est pas acceptable car elle menacerait la recherche fondamentale et conduirait vraisemblablement au dépérissage de la recherche au service de la santé de l'homme et de l'animal et à un affaiblissement de l'économie suisse. Il soutient enfin les arguments du Conseil fédéral pour refuser le droit de recours aux associations qui, par une action concertée, pourrait entraver gravement le déroulement des recherches. La seconde fois, le comité central fut invité par l'Office vétérinaire fédéral à s'exprimer sur les propositions de modifications de la loi sur la protection des animaux (contre-projet indirect à l'initiative). A nouveau, il s'oppose à l'introduction d'un droit de recours des associations, de même qu'au droit de plainte des associations. En revanche, le droit de re-

cours à l'Office vétérinaire fédéral aurait l'avantage de pouvoir supprimer une inégalité d'application dans les différents cantons. L'usage de ce droit de recours implique une forte augmentation du personnel. Ainsi peut-on se demander s'il ne faudrait pas plutôt prévoir un droit de recours au niveau cantonal. Enfin, la délivrance d'une autorisation pour les expériences considérées comme admises, telle que le prévoit l'article 14 du projet, risque de menacer le succès d'importants projets de la recherche fondamentale. L'ASSN s'oppose pour cette raison à cet article.

3.5 L'ordonnance sur les accidents majeurs (Störfallverordnung)

L'ordonnance entend protéger la population et l'environnement des dommages graves susceptibles de se produire en cas d'accident majeur lors de l'exploitation d'une installation ou de l'usage des substances. Ses bases légales sont les lois fédérales sur la protection de l'environnement et des eaux. L'académie s'abstint en tant que telle de prendre position du fait que plusieurs de ses sociétés affiliées et organes couvrant l'ensemble des domaines touchés par l'ordonnance avaient été consultées et avaient manifesté leur opinion.

3.6 Sixième série des Programmes nationaux de recherche

Notre académie n'a, à cause d'un contretemps administratif, pas eu l'occasion de soumettre elle-même des propositions concernant la nouvelle série des programmes nationaux de recherche. En revanche, elle a pris connaissance avec intérêt des propositions du Fonds national qui correspondent à des préoccupations majeures de notre temps. La cinquième proposition, quant à elle «Climat et environnement/Prévention des catastrophes naturelles» lui tient particulièrement à cœur puisqu'elle touche de près aux activités de plusieurs de nos commissions et au projet d'un programme climatologique suisse. Nous espérons que le Conseil fédéral retiendra en tout cas ce sujet.

3.7 Initiative populaire «contre les abus de la reproduction et du génie génétique»

Le Conseil fédéral avait décidé de soumettre aux chambres un projet de complément à la Constitution pour remplacer le texte de l'initiative lancée par le «Beobachter» contre l'application abusive des techniques de reproduction et de manipulation génétique à l'espèce humaine. Ce projet impliquait des mesures de contrôle de la recherche. Le président de l'académie, accompagné de ses collègues des Académies des sciences médicales et techniques, s'est rendu chez le chef du Département de justice et police pour en discuter et défendre les intérêts de la recherche fondamentale. Ils reçurent un accueil très attentif.

4. Les projets spéciaux

4.1 Le Programme climatologique suisse (ProClim)

Entrés en fonction en automne 1988, le directeur Kerry Kelts et ses deux collaborateurs commencèrent par mettre en place un secrétariat doté d'un service de documentation ainsi qu'un réseau de relations avec les projets ou instituts suisses et les programmes internationaux. La priorité fut cependant donnée à l'élaboration du «cœur» scientifique du programme en collaboration avec des groupes de chercheurs. Cinq workshop thématiques ont permis de cristalliser des domaines d'activités qu'il serait nécessaire de développer en Suisse. Ces efforts, renforcés par des actions de relations publiques, ont déjà fait de ProClim l'interlocuteur des milieux politiques sur les questions de climat. En automne, K. Kelts a été invité à devenir membre du groupe de travail interdépartemental sur l'évolution du système climatique.

Comme ProClim, de par son caractère interdisciplinaire à long terme, ne s'inscrit pas dans les structures existantes d'encouragement à la recherche, plusieurs rencontres eurent lieu en cours d'année avec des représentants de l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) et du Fonds national – deux bailleurs de

fonds –, du Conseil des écoles et de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (BUWAL) en vue de la préparation d'une demande de subvention fondée pour la période financière de 1992–1995. De son côté, le comité central décida de supporter la plus lourde partie des frais jusqu'à fin 1991. Au niveau international, l'intégration de ProClim dans les programmes européens est négociée d'entente avec l'OFES. Les difficultés résident moins dans la coopération scientifique que dans la situation politique de notre pays.

Le succès d'un projet dépend finalement des hommes qui le conduisent. K. Kelts, nommé professeur à l'Université de Minnesota (USA), devra être remplacé à partir de l'automne 1990. Son poste a été mis au concours ainsi que celui d'un collaborateur supplémentaire. Les capacités du secrétariat ont, elles aussi, été augmentées.

4.2 Observation de l'environnement

Le programme d'observation de l'environnement est entré dans sa phase d'expérimentation. La commission, créée en 1988 par le Sénat, a nommé une équipe de direction formée de trois personnes et s'est entourée d'un réseau de conseillers avec un statut d'hôtes permanents. La définition et la répartition des tâches furent discutées en commun à l'occasion d'une réunion organisée en avril à Berne. On décida d'engager cinq jeunes chercheurs pour essayer, sous la conduite de membres de la commission, de jeter les bases conceptuelles et méthodologiques d'une observation écologique et intégrée de l'environnement. L'équipe de direction est responsable de la coordination des travaux alors que la commission participe à la réflexion et veille à l'insertion du programme dans les entreprises nationales et internationales. La seconde moitié de l'année fut entièrement occupée par la préparation du programme d'activités 1990 et par la nomination des collaborateurs, un exercice qui demanda de multiples entretiens et coûta beaucoup de temps administratif au secrétariat général

à cause de la disparité des conditions d'engagement. Le financement fut résolu sans problème grâce au soutien généreux du BUWAL, confirmé pour trois ans à partir de l'été 1989, ce que nous avons très apprécié.

4.3 Centre suisse de formation pour la protection de la nature et de l'environnement (SANU)

Depuis décembre 1988, SANU est juridiquement une institution autonome. Le Conseil de fondation tint sa première séance en février sous la présidence du professeur et conseiller national Gilles Petitpierre. Sitôt après, les quatre postes du personnel de direction furent mis au concours. Peter Lehmann fut nommé directeur du Centre. Ancien collaborateur du projet, il a été pendant près de trois ans directeur du Centre suisse de recherches scientifiques en Côte d'Ivoire. Il entrera en fonction au début de 1990. Ulrich Reber, bien qu'ayant démissionné pour l'été à la suite d'un nouvel engagement professionnel, mena les affaires du Centre en collaboration avec le bureau du Conseil de fondation jusqu'au 1^{er} octobre, date d'ouverture du Centre. Nous lui devons pour une bonne part l'heureux aboutissement du projet et lui en sommes très reconnaissants. Entre-temps, la Confédération, tenant compte de la personnalité juridique indépendante de SANU, délia l'académie de sa tâche de surveillance.

5. Les activités internationales

5.1 Les relations internationales

En septembre, le président et le secrétaire général se rendirent deux semaines en Union soviétique sur l'invitation, faite en 1986 déjà, de l'*Académie des Sciences d'URSS*. Elle leur organisa un voyage fascinant, des visites instructives et des rencontres enrichissantes. Deux «Déclarations d'intention» furent signées, l'une par l'ASSN et l'Académie à Moscou, l'autre avec l'Académie des Sciences d'Estonie à Tallinn, aux fins d'établir et de développer la collaboration scientifique entre les deux pays. Ces déclarations ser-

vent de support pour promouvoir les échanges de courte durée de chercheurs et d'informations et pour favoriser la réalisation de projets en communs (notamment des rencontres scientifiques). La collaboration se concentrera d'abord sur quelques points forts de notre activité jugés hautement prioritaires pour la recherche en URSS – telles les sciences de l'environnement, tout particulièrement la climatologie –, sans pour autant exclure d'autres domaines d'intérêt. Nous serons heureux d'examiner des propositions émanant des milieux de notre académie. Les événements politiques connus de chacun ont mis un frein au développement de nos relations avec l'*Académie des Sciences de la République populaire en Chine* (Academia Sinica). Les contacts se sont pourtant poursuivis, mais de manière inofficielle. Le professeur Zhou Guangz-hao, président de l'Academia Sinica, nous rendit visite au début de mai, puis ce fut le tour en septembre de son représentant, le professeur Sun Shu, pour discuter de l'éventuelle construction d'un Centre Sino-suisse des Sciences à Pékin. Le groupe de travail, mis sur pied pour l'étude du projet, décida de suspendre ses activités tant que la situation politique ne s'est pas clarifiée. Une décision sur la continuation des travaux ne sera prise qu'au printemps 1990.

Au début de l'année, nous avons reçu une délégation de la «*China Association for Science and Technology*» (CAST). Elle était présidée par M^{me} Wu Ganmei, l'organisatrice très compétente de l'Assemblée générale de l'ICSU en 1988 à Pékin. M^{me} Wu nous a présenté des propositions concrètes en vue d'intensifier les contacts sino-suisses; à l'époque, elle disposait encore de moyens peu bureaucratiques et assez importants pour l'organisation en Chine de symposia, voyages d'information et de conférences. Ces contacts n'ont cependant pas eu de suites.

En mars enfin, nous avons rencontré une troisième délégation chinoise, envoyée par la «*Commission for Integrated Survey of Natural Resources*» (CISNAR), organe responsable des projets de développe-

ment très innovateurs. Nous nous sommes limités à un échange d'information. Le président du «*National Science Council, Taipei*» le professeur Han M. Hsia, accompagné de ses collaborateurs, nous a également rendu visite dans le but de consolider les liens établis il y a une année. Il nous a fait des propositions de collaboration très intéressantes concernant notamment l'organisation commune de symposia ou des échanges d'experts. Ici encore, nous acceptons volontiers des suggestions de nos membres.

Une délégation de *l'Académie des Sciences de la Pologne* s'enquit également auprès de nous des possibilités de coopération. *L'Académie des Sciences de l'Institut de France* et *l'Académie des Sciences d'Autriche* envoyèrent des délégués à notre Assemblée annuelle. Notre président participa de son côté aux manifestations solennelles des *Académies des Sciences de Suède* (250^e anniversaire) et d'Autriche. Notre trésorière, elle, suivant une heureuse tradition, se rendit à la *Leopoldina* (Akademie der Naturwissenschaften) à Halle. Ces visites, toujours très agréables et faites dans une atmosphère cordiale et détendue, créent des occasions privilégiées pour nouer des contacts personnels, mais aussi pour faire mieux connaître notre académie auprès de partenaires de haut rang à l'étranger.

5.2 La collaboration internationale

5.2.1 Conseil international des Unions scientifiques (ICSU)

Les contacts avec l'ICSU sont de plus en plus nombreux et faciles. Le professeur Jean-Paul Schaer de Neuchâtel, ancien vice-président de notre académie, est toujours membre du comité général. L'ASSN participe à plusieurs programmes de l'ICSU dont IGBP, le programme international géosphère et biosphère, bien implanté en Suisse. Ce fut une des raisons pour lesquelles un soutien supplémentaire substantiel lui fut accordé.

Quant à COSTED (Committee on Science and Technology in Developing Countries), un organe de l'ICSU dont nous faissons partie, ses activités n'ont pu être suivies que de loin, le secrétaire général ayant été empêché d'assister à la seule séance organisée à Paris et de visiter, en tant que mandataire du bureau de COSTED, des secrétariats régionaux.

5.2.2 La Fondation européenne de la Science (ESF)

Le nouveau secrétaire général de l'ESF, Michael Posner, fut en mai pendant deux jours l'hôte de la Conférence des académies et du Fonds national. Ce fut l'occasion d'un échange de vue. Les académies présentèrent les points forts de leurs activités alors que M. Posner les informa sur les options récentes de l'ESF et ses atouts dans la politique scientifique européenne. La Suisse est un partenaire apprécié avec qui il est souhaité d'intensifier la collaboration. Adrian Roth de l'Académie des sciences techniques, délégué de la Conférence des académies, assista à l'Assemblée générale de l'ESF les 21 et 22 novembre à Strasbourg.

5.2.3 La recherche dans les régions polaires

Nous nous sommes retirés du «Comité arctique international» (CAI) pour nous engager plus activement dans le nouveau réseau européen «International Arctic Science Committee» (IASC). En Suisse, l'académie appuya sans réserve les activités de la Commission de recherche polaire en faveur d'une adhésion de la Suisse au Traité de l'Antarctique. Sur sa recommandation, elle invita le président du «Scientific Committee on Antarctic Research» (SCAR) à l'Assemblée annuelle et informa les parlementaires de la parution de la brochure «Les régions polaires et les chercheurs suisses».

5.3 La coopération avec le Tiers monde

5.3.1 Institut International de Recherche Scientifique pour le Développement à Adiopodoumé (IIRSDA)

L'avenir du nouvel institut, en lieu et place de l'ORSTOM, nous touche de près en raison de son voisinage direct avec le

Centre Suisse de recherches scientifiques (CSRS) – leur infrastructure est partiellement commune – et de ses ambitions scientifiques. La situation n'a guère évoluée depuis l'année passée. Le ministre de la Recherche scientifique de la Côte d'Ivoire a adressé une demande formelle au Conseil fédéral pour que la Suisse fasse partie de la fondation, demande qu'il nous a prié d'appuyer. Nous l'avons fait volontiers. La Confédération garde pour le moment une attitude prudente, ce que nous comprenons au vu des circonstances actuelles. En effet, la France et la Côte d'Ivoire n'arrivent toujours pas à s'entendre. Les chercheurs français sont en train de quitter Adiopodoumé. En revanche, le Canada est devenu membre de la fondation. L'ASSN souhaite que la Confédération ne prenne pas de décision négative, en tous les cas pas maintenant.

5.3.2 Centre de recherche «Puerto Bertoni»

Notre célèbre compatriote Mosè Bertoni, émigré au Paraguay il y a plus d'un siècle, y mena des recherches multidisciplinaires touchant à l'agronomie aussi bien qu'à l'histoire et à l'ethnologie. La «Fondation Mosè Bertoni», dont le siège se trouve au Tessin, se propose de transformer son domaine au Paraguay en un centre de recherches pluri- et interdisciplinaires. Elle en saisit plusieurs fois le Conseil fédéral qui se déclara d'accord d'examiner les possibilités de réalisation du projet. Après un premier voyage et quatre rapports fournis par des responsables de la Confédération et de la Fondation, le directeur de l'Office fédéral de l'éducation et de la science convoqua un groupe de travail. Notre académie et l'Académie suisse des sciences humaines y sont représentées par leur secrétaire général. Comme les perspectives du projet semblent prometteuses, nos deux académies ont consenti à soutenir une étude destinée à clarifier l'intérêt des chercheurs en Suisse et les conditions de réalisation juridique, politique et économique. Le rapport, établi par Vittorio Delucchi, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich,

fut remis à la fin de l'année.

5.3.3 Third World Academy of Sciences (TWAS)

Notre académie fait partie d'un réseau d'échanges nord-sud initié par la TWAS et l'ICSU. Deux chercheurs suisses ont été invités cette année à donner une série de conférences en Irak et en Indonésie. Elle continue en outre à financer des abonnements de revue pour des bibliothèques d'institutions de pays du Tiers monde. La TWAS fut une de nos hôtes d'honneur à l'assemblée annuelle à Fribourg où le remplaçant du président Abdul Salam, H. R. Dalafi, donna une conférence dans le cadre du symposium principal.

5.3.4 Commission in the Application of Science to Agriculture, Forestry and Aquaculture (CASAF)

Notre représentant, Nicolas Roulet, s'est rendu à Rome à mi-décembre pour la 10^e réunion annuelle. Plateforme d'échanges entre le nord et le sud, la commission joue un rôle de précurseur en organisant des séminaires ou workshops dans de nouveaux domaines de recherche et d'applications de la recherche. La Suisse pourrait amener une contribution utile en recherche forestière et technologie alimentaire.

6. Les réunions de l'Académie

6.1 L'Assemblée annuelle

Au moment où toute l'attention est fixée sur l'Europe, l'Assemblée annuelle rappela que la collaboration scientifique a une vocation universelle. Organisée à Fribourg, du 12 au 15 octobre, elle était placée sous le thème général «Sciences naturelles et Tiers monde». Ce thème avait été choisi par le comité annuel dans l'intention d'analyser avec lucidité les motifs et difficultés de la coopération scientifique suisse avec les pays en développement, ceci en la situant dans le contexte international. Le public visé n'était donc pas essentiellement scientifique. L'appel fut entendu. Nombreux furent les participants issus des milieux de la coopération au développement. Le symposium prin-

cipal fut animé par quatre conférenciers de renom, Federico Mayor, directeur général de l'Unesco, et les professeurs H. R. Dalafi de l'Académie des sciences du Tiers monde (TWAS), Konrad Ackert de Zurich et Bruno Messerli de Berne. Introduit par l'ambassadeur Fritz Staehelin, directeur de la Direction de la coopération au développement et de l'Aide humanitaire, il déboucha sur une série de thèses qui alimentèrent la discussion lancée par le forum, le lendemain, sur les conditions à remplir pour parvenir à un véritable partenariat dans la recherche. En conclusion, le président s'engagea à réunir les partenaires suisses concernés par la coopération scientifique et la formation supérieure avec les pays en voie de développement afin d'étudier ensemble les suites à donner aux diverses prises de position et interventions. Avant Noël déjà, le comité central accepta de créer un groupe de travail en collaboration avec la Direction de la coopération au développement et les institutions nationales de la recherche. Thierry A. Freyvogel, vice-président de l'académie, le présidera. Un cahier des charges est en voie d'élaboration.

Le 75^e anniversaire du Parc national fut commémoré par un symposium pluridisciplinaire sur «La recherche dans les réserves naturelles». Tous ceux qui en raison du chevauchement des manifestations n'ont malheureusement pas pu y assister pourront du moins se procurer les actes dont la parution est prévue pour la fin du printemps 1990, en même temps que les actes du symposium principal.

Enfin, lors de la conférence d'ouverture, le président du Scientific Committee of Antarctic Research (SCAR), Claude Lorius, exposa l'enjeu de la recherche en Antarctique et exprima le vœu que la Suisse puisse s'associer plus étroitement à ces travaux en adhérant au Traité de l'Antarctique, une décision à prendre par nos parlementaires dans un proche avenir.

Fribourg a laissé des traces dans la vie scientifique et politique du pays. Nous le devons à l'engagement et au travail considérable du président annuel, Edwin

Haselbach, et de son comité. A chacun d'eux vont nos très sincères remerciements.

6.2 Le Sénat et la Conférence des présidents des sociétés cantonales et régionales (SCR)

Bien que ces deux réunions aient en premier lieu une fonction administrative, elles sont devenues depuis quelques années le centre de débats scientifiques. Le Sénat se déroula le 6 mai à Berne. Les points à l'ordre du jour susciteront plusieurs interventions, toutes inspirées par le souci de l'intégration de la Suisse dans la vie scientifique internationale. Aussi le professeur Riccardo Petrella, chef du programme FAST (Forecast and Assessment in Science and Technology) de la Commission des communautés européennes, invité à parler de la Suisse et de l'Europe, fut-il accueilli par un auditoire très attentif. L'Europe scientifique se construit de pair avec l'Europe politique. La place de la Suisse dépendra de son pouvoir d'adaptation et de son réseau de relations avec les grandes régions européennes.

Le président central choisit la forme de l'allocation personnelle pour souligner la responsabilité des chercheurs à contribuer à la recherche de solutions des problèmes de notre temps. Il mit l'accent du premier chef sur la diffusion des connaissances scientifiques, la réflexion sur leur portée et les risques de leur application. (Pour les autres affaires du Sénat, voir points 10.1 à 10.3.)

La Conférence des présidents des sociétés cantonales et régionales (SCR) se tient traditionnellement la veille du Sénat à Berne. Elle sert de trait d'union tant entre l'académie et ses sociétés affiliées et, ce qui est tout aussi important, qu'entre les sociétés elles-mêmes. Deux projets de l'académie furent présentés, le Centre suisse de formation pour la protection de la nature et de l'environnement (SANU) et le Programme pour l'observation de l'environnement. La discussion a montré une fois de plus que les SCR sont une source et un réservoir de capacités et de connaissances trop peu connus. De

même, dans le domaine de la vulgarisation scientifique et des relations publiques, le second sujet du programme de la Conférence, elles peuvent atteindre un public difficile d'accès pour l'académie.

6.3 «La recherche sur l'environnement hors des Hautes Ecoles»

Aucune institution ne possède à l'heure qu'il est une vue d'ensemble des travaux de recherche sur l'environnement. Il est urgent de maîtriser la prolifération de travaux de recherche sectoriels et par trop disparates. L'information, à fortiori la coordination font défaut. C'est ce qui a incité la section IV «Environnement» à inviter les représentants des instituts, stations et offices fédéraux pour rencontrer les responsables des projets et des organes de l'académie. Le programme était divisé en deux parties, l'une informative, l'autre scientifique consacrée aux stations d'observation en Suisse projetées par le Programme d'observation d'environnement et ProClim. Le but avoué visait à stimuler les échanges et les prises de contact, le but inavoué de mettre en place un réseau informel de coordination entre des groupes travaillant sur des problèmes communs. Les deux buts furent même dépassés puisque le comité central, suivant la recommandation des participants, décida de créer un groupe de travail pour examiner les possibilités de réalisation d'une centrale d'information et de coordination. Il sera présidé par Jürg Meyer, vice-président de l'académie.

6.4 Le Colloque de Lenzbourg

Notre secrétariat s'occupa de la préparation et de l'organisation du Colloque qui eut lieu à Lenzbourg du 25 au 27 septembre sur le thème «Croissance qualitative». Placé sous le signe de l'interacadémisme, il avait pour but de provoquer la discussion, la confrontation même entre diverses opinions sur un problème fondamental, ceci dans l'intention de mieux faire comprendre aux participants les points de vue d'autres horizons scientifiques, une des conditions préalables au travail interdisciplinaire. Un rapport sur le colloque

est publié dans notre Bulletin 1990/1.

7. Les relations publiques

7.1 Planification d'un service d'information

Les deux académies sœurs, l'ASSH et l'ASSN, veulent créer un service d'information. Elles se sont mises d'accord sur les modes d'action: circulation interne de l'information, c'est-à-dire au sein des académies, diffusion extérieure, relations publiques et information des milieux politiques et des médias. Dans un premier temps, les échanges entre les sociétés faïtières et leurs membres et organes seront systématisés grâce à l'envoi régulier de communications brèves reproductibles. Le «Bulletin» est appelé à prendre plus d'envergure. Il est prévu notamment des numéros spéciaux thématiques. Des contacts directs et personnels seront établis avec des personnalités du monde politique et des médias à l'occasion de réunions en cercles restreints sur des sujets de l'actualité scientifique. Après une phase de lancement, le service d'information devrait être à même de répondre aussi à des questions de tiers ou d'aider à résoudre les problèmes des relations publiques des membres des académies.

7.2 L'ASSN dans les médias

L'ASSN continue à subventionner le magazine de presse «CH-Forschung» qui diffuse des articles scientifiques prêts à l'impression pour des journaux ne disposant pas de rédacteur scientifique. La présence de l'académie a fortement augmenté dans la presse en comparaison des années précédentes. Plus de 172 articles ont relaté ses activités sous une forme ou sous une autre. 54 d'entre eux étaient consacrés à l'observation des glaciers, 25 au Centre de formation SANU et 20 à l'Institut de météorologie (125 ans de mesures météorologiques).

7.3 L'exposition nationale «Heureka» sur la science et la recherche

Placée sous un comité de patronage avec à sa tête le conseiller fédéral Flavio Cotti,

l'exposition ouvrira ses portes en 1991. Les travaux de préparation avancent à grands pas. L'académie a décidé d'y participer financièrement comme les autres académies et le Fonds national. Une première tranche est destinée à la couverture des frais généraux de l'exposition, une seconde à la réalisation de projets spécifiques. Des contributions sont attendues, dans le domaine des sciences naturelles, de la biologie, de la chimie, de l'astronomie, de la météorologie et de climat, des mathématiques et de la physique.

8. Les publications

La publication des actes du colloque, «Freedom and Responsibility», organisé en 1988 par la Conférence des académies suisses, parut en automne sous le titre «*Scientists and their Responsibility*». Editée par la maison américaine «Watson Publishing International» sous la direction de William R. Shea et Beat Sitter, elle eut aussitôt un écho remarqué. Nos membres peuvent se procurer le livre auprès du secrétariat général.

Le «*Bulletin*» commun aux deux Académies des sciences humaines et des sciences naturelles a paru quatre fois, tiré à quelque 3700 exemplaires. Chaque cahier contient le «coup d'œil» sur un sujet d'actualité. Cette année, ce furent la recherche en Antarctique, la promotion de la recherche de la Division II «Mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénieur» du Fonds national suisse, le rayonnement de l'Académie des sciences humaines vu par un membre du comité délégué par le Conseil fédéral, enfin les perspectives de la recherche au Parc national. Notre «*Annuaire administratif*» est sorti en été. Sans vouloir prétendre qu'il soit notre «best-seller», il semble pourtant être apprécié hors du cercle de nos membres à cause de ses précieuses listes d'adresses et des brefs résumés des activités réalisées au sein et grâce à l'académie.

Il n'y a pas eu de parution dans la Série des publications de l'Académie. En revanche, deux ouvrages sont en prépara-

tion «Tiers monde et sciences naturelles/Dritte Welt und Naturwissenschaften» et la «Recherche dans les réserves naturelles/Forschung in Naturreservaten».

9. Les relations au niveau national

9.1 L'Académie suisse des sciences humaines (ASSH)

Liées par un secrétariat partiellement commun, notre académie et l'académie-soeur entretiennent d'excellentes relations tant personnelles qu'au niveau administratif où de nombreuses affaires sont réglées ensemble. Elles se concertent sur les problèmes en rapport avec la politique de la recherche nationale, voire internationale. Les deux institutions qui se ressemblent sous bien des aspects et suivent une évolution structurelle identique dynamisée par le lancement de projets spéciaux, se distinguent pourtant parfois l'une de l'autre dans le choix et l'appréciation de leurs priorités.

9.2 La Conférence des académies scientifiques suisses (CASS)

L'ASSN a délégué au début de 1989 deux nouveaux représentants à la Conférence des académies: Paul Walter en sa qualité de président central et Thierry A. Freyvogel, membre du bureau. La CASS s'est réunie deux fois en cours d'année. Elle constata avec satisfaction le succès recueilli par la publication des actes du Colloque 1988 «Freedom and Responsibility». Elle décidera plus tard de l'opportunité d'organiser un second colloque sur le même sujet général mais centré sur les sciences humaines et sociales, le premier étant axé sur les sciences médicales, naturelles et techniques. De même, on pense à une nouvelle version du Colloque de Lenzbourg – nous en avons parlé sous le point 6.4 – qui, aux dires de tous les participants, fut une expérience enrichissante. Les discussions portèrent par ailleurs sur la collaboration à la Fondation européenne de la science (ESF), l'exposition nationale «Heureka», le projet d'un service «Technology Assessment» ainsi que sur le programme difficile mais né-

cessaire, portant pour le moment le titre «Liberté et recherche» qui aurait à étudier les conséquences sociales et politiques, mais aussi les présuppositions indispensables à une recherche féconde et innovatrice.

9.3 Les services fédéraux et institutions en matière de recherche

Nos relations avec *l'Office fédéral de l'éducation et de la science* (OFES) sont basées sur la confiance et la coopération. A part les affaires de service, nous avons examiné ensemble le financement des projets spéciaux et les nouvelles formes institutionnelles qui devraient à l'avenir leur servir de support. Nous l'avons tenu régulièrement au courant du développement de nos relations avec l'URSS et la Chine populaire. Son directeur, le professeur Urs Hochstrasser, a quitté ses fonctions en cours d'année. Notre académie lui doit beaucoup: tout au long de sa carrière, il a encouragé la société faîtière qu'était la Société helvétique des sciences naturelles à assumer le rôle dynamique et la fonction spécifique d'une académie dans l'enceinte des institutions de la politique de l'encouragement de la recherche.

L'Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage est un partenaire que nous consultons et avec lequel nous collaborons de plus en plus étroitement. Il nous a soutenu activement dans la mise au point du projet de l'observation de l'environnement et nous a donné les moyens d'engager le personnel scientifique indispensable à son exécution. Pour ce qui concerne entre autres les questions du climat, nous tentons de coordonner nos efforts et interventions en particulier au niveau international.

De même, nous entretenons des contacts fructueux avec *l'Office fédéral de la statistique* pour tout ce qui a trait aux activités sur l'environnement.

Nos activités internationales nous ont conduit à prendre contact à plusieurs reprises avec le *Département fédéral des affaires étrangères*, notamment avec la Direction des organisations internationales et la Direction pour la coopération au dé-

veloppement et l'Aide humanitaire. Les rencontres se sont effectuées dans un esprit de dialogue. Comme par le passé, nos relations avec *l'Administration fédérale des finances*, *le Contrôle des finances* et *l'Office du personnel* se sont déroulées dans un climat agréable et efficace.

Au *Conseil de la science* nous sommes toujours représentés par Gérard de Haller qui est en même temps délégué de ce conseil auprès de notre comité. Suite à la restructuration du Conseil de la science, le secrétaire général a été nommé hôte permanent des séances plénières. En outre, nos secrétariats collaborent étroitement dans le cadre de la détection avancée. La séance annuelle, qui a lieu habituellement entre le *Fonds national pour la recherche scientifique* et les académies, a permis de définir nos intérêts communs vis-à-vis de la Fondation européenne pour la science ainsi que la répartition de tâches dans le domaine de l'encouragement à la relève et du financement de courts séjours à l'étranger.

Avec la *Conférence universitaire suisse* (CUS), nous avons établi de nouveaux liens par le biais de la Commission de biologie, mandatée par la CUS pour effectuer certaines études.

Nous mentionnons finalement la *Commission suisse pour l'Unesco* avec laquelle nous échangeons régulièrement des informations et dont un membre de notre comité, Thierry A. Freyvogel, est membre. A part ou même mieux que les contacts formels, les entretiens informels entre responsables garantissent la bonne entente et la *coordination requise par la loi sur la recherche*.

9.4 La Commission fédérale du Parc national suisse

L'académie entretient non seulement la Commission d'études scientifiques au Parc national suisse. C'est à double titre donc que le président central fut invité à assister aux cérémonies de célébration du 75^e anniversaire du Parc national. Ce fut l'occasion pour lui de s'informer sur place des projets de recherche à long terme actuellement à l'étude.

10. Les affaires internes de l'académie

10.1 Sociétés-membres

Deux nouvelles sociétés furent admises par le Sénat portant à 38 le nombre de sociétés-membres spécialisées. Toutes deux effectuent des travaux importants pour la connaissance de notre environnement. La Société suisse de limnologie collaborait depuis de longues années avec des organes de notre académie, mais sous une forme juridique qui ne lui permettait pas une adhésion formelle. Constituée en société en 1985, la porte était désormais ouverte. Elle fut accueillie dans la section IV «Sciences de l'environnement». La Société suisse de mycologie, elle, comble un domaine de recherche encore non représenté au sein de l'ASSN. Elle fut intégrée dans la section V «Biologie I». Ses activités de recherche méritent d'être consolidées du fait de l'intérêt immédiat de leurs résultats.

En cours d'année, la Société de géographie se mua en Association suisse de géographie, société faîtière groupant les sociétés spécialisées et régionales ainsi que les Instituts de géographie des Hautes Ecoles suisses. Elle assume les tâches de comité national de l'Union géographique internationale (IGU), lequel est constitué de membres de son comité.

10.2 Commissions et comités nationaux

Les commissions et comités sont les organes vivants de l'académie. Il est donc naturel que certains naissent alors que d'autres sont appelés à disparaître.

La Commission suisse de biologie fut créée par le Sénat pour la promotion et la coordination de la recherche et de l'enseignement en Suisse. Elle innove du fait qu'elle inclut dans ses tâches un mandat de la Conférence universitaire suisse dont un représentant fait partie de la commission. Au plan international, l'académie adhéra au «Committee for Biotechnology» (COBIOTECH). Deux commissions furent dissoutes, la Commission suisse de géographie, suite à la restructuration de la Société de géographie, et la Commission suisse pour la recherche sur l'environ-

nement en raison de son double emploi avec la société du même nom, mieux connue sous son acronyme SAGUF. La Commission de biologie moléculaire, plus proche du Fonds national qui finance ses activités, s'est séparée d'entente avec l'académie. A titre d'information enfin, le comité national CH-ILP (International Lithosphere Programme) a été profondément remanié et a redéfini ses tâches dans l'intention de mieux intégrer les chercheurs suisses dans les travaux du programme international.

10.3 Sénat

De par la double fonction qu'il a prise, administrative et scientifique, le Sénat ne s'inscrit plus sous une seule rubrique (voir donc aussi les points 6.2, 10.1 et 10.2). Nous nous bornerons ici à citer les affaires traitées. Invités le 6 mai pour leur séance ordinaire à l'Auditorium maximum de l'Université de Berne, les sénateurs acceptèrent, outre l'admission des Sociétés suisses de limnologie et de mycologie, la création de la Commission suisse de biologie et l'adhésion au comité COBIOTECH. Ils approuvèrent à l'unanimité les comptes, le budget, le rapport du comité central. Les élections, nombreuses cette année encore, le signe d'un renouvellement et rajeunissement de nos organes, ne donnèrent pas motif à discussion. Enfin, c'est par acclamation que furent élus les présidents annuels pour 1990 et 1991 en la personne de Gérard de Haller, professeur à Genève, respectivement de Jürg Paul Müller, directeur du «Bündner Naturmuseum» à Coire.

10.4 Comité central et bureau

Le comité central et le bureau se réunirent chacun six fois. Le bureau prolongea la séance de mars par un jour de réflexion. Ernest Bovay, délégué de la section II au comité central, démissionna en cours d'année et fut remplacé par Urs Peter Schlunegger, professeur à Berne. Nous adressons nos sincères remerciements à M. Bovay pour sa fidèle collaboration. Le nouveau bureau bâlois prit les rennes de l'académie avec beaucoup d'élan et de

disponibilité. Si les deux organes dirigeants trouvèrent sur leur ordre du jour un plus grand nombre de points que d'habitude appelant la réflexion ou une discussion de principe, il n'en fut cependant pas le seul responsable. Toutes les séances traitèrent sous une forme ou sous une autre de problèmes liés à la préparation d'une politique de la recherche nationale et du programme pluriannuel de l'académie pour la période 1992–1995. Beaucoup de temps fut absorbé en outre par l'élaboration des nombreuses prises de position, les affaires concernant les projets spéciaux et nos relations avec des institutions à l'étranger, en Chine, en Côte d'Ivoire ou en Union soviétique, par les requêtes qui se multiplient et, finalement, par toutes les questions de planification et de contrôle financiers. Sans l'engagement des membres hors des séances, certains travaux n'auraient pas pu être menés à terme ou certaines séances auraient duré encore plus longtemps.

10.5 Sections

Comme à l'accoutumée, les séances de section se tinrent au début de l'année. La partie financière et administrative fut liquidée à la satisfaction quasi générale. Il est vrai que les requêtes problématiques sont discutées en cours d'année avec les requérants de sorte que les propositions présentées dans le cadre du plan de répartition à l'intention du Sénat sont acceptées d'un commun accord. Les principales difficultés proviennent plutôt des mutations fréquentes à la tête de nos sociétés et du manque de continuité dans le transfert de l'information. – Ces séances donnent aussi l'occasion de discuter de thèmes proches des préoccupations scientifiques des sections ou d'importance pour la politique de l'académie en tant que société faîtière.

10.6 Groupes de travail extérieurs de l'académie

En plus des groupes de travail déjà cités (FER, Centre de recherche Puerto-Bertoni), l'Académie a participé aux travaux du groupe de travail chargé de mettre sur

pied le programme suisse de la Décennie internationale 1990–1999 de l'ONU sur la «Réduction des catastrophes naturelles». Sous la conduite du Service hydrologique et géologique national, il a été établi une liste des dangers naturels à étudier en Suisse et des institutions et organisations susceptibles de contribuer à ces études. Le programme suisse sera dirigé par un Comité national dont l'ASSN sera membre.

11. Statistique financière des requêtes

Les sections, les sociétés cantonales et régionales ainsi que les commissions de publication soumirent des requêtes pour un montant de 1 218 000 fr. Furent attribués 1 149 000 fr. ou 94%, soit une augmentation de 6% par rapport à 1988. La majorité des requêtes portaient sur des publications (51), symposia et cours (41) et la collaboration internationale (36). En outre, le bureau et le comité central traitèrent en cours d'année 43 requêtes individuelles sollicitant au total 295 000 fr. 40 requêtes furent partiellement ou entièrement satisfaites pour un montant total de 250 000 fr., soit 85%. Les requêtes concernant les projets spéciaux ou autres positions du budget central ne sont pas comptées ici.

12. Secrétariat

La nouvelle répartition des tâches de direction entre le secrétaire général, Beat Sitter, et sa suppléante Christina von Waldkirch Scherer, a fait ses preuves. La gestion des affaires courantes de notre académie est de la compétence d'Anne-Christine Clottu Vogel, tandis que la gestion financière ainsi que la coordination des projets incombent à Christina von Waldkirch Scherer. Christoph Gerber, adjoint du secrétaire général, est chargé de missions spéciales, dès 1990 notamment des relations publiques. La conduite administrative et financière des projets spéciaux, entre autres choses, a accru le volume de travail de telle sorte qu'il sera inévitable d'engager du personnel supplémentaire l'année prochaine. Nous

sommes heureux d'avoir pu compter cette année sur une équipe efficace et solidaire comprenant aussi Sylvia Furrer-Lehmann, qui s'occupe de toutes les questions de comptabilité, et Flavia Riedo, attachée au comité central.

Remerciements

Le rayonnement de l'académie résulte des activités de l'ensemble de ses membres, de cette somme incalculable de temps libre consacré à la vie scientifique de notre pays, de la conviction de ses collaborateurs. Nous adressons nos très sincères remerciements aux membres du bureau et du comité central pour la compétence et la générosité de leur engagement, aux responsables des commissions et sociétés pour leur infatigable coopération. Nos remerciements vont également au secrétariat général sans lequel le pivot de l'académie ne fonctionnerait plus. Nous avons apprécié son amabilité et sa capacité de travail, même en dehors des heures réglementaires.

Le président:
Paul Walter, professeur
Le secrétaire général:
Beat Sitter, d^r ès lettres